

Procès verbal du conseil d'école n°3

Lundi 16 juin 2025

Présents :

-équipe enseignante : Béatrice Fréring-Mainsel, Gaëlle Dumas, Marie Nguea Mbandji, Jordan Chapelon (TR rattaché à l'école) Béatrice Fanget (directrice)

-mairie: Cédric Loubet (Monsieur le Maire), Christine Brault, Annabelle Cluzel et Noël Giraud (élus municipaux)

-représentantes de parents d'élèves : Anne Barbieri-Soulhiard, Julie Ricord, Sabrina Essertel et Santa Philibert

Excusés : Jean-Christophe Béal (Inspecteur de l'Education nationale), Anne Ducreux (Professeure des Ecoles), Laura Corbeau et Joffrey Chassagne (représentants des parents d'élèves), Martine Brunon (DDEN)

Ouverture

Présentation du rapport d'évaluation rédigé par l'équipe d'évaluateurs externes dans le cadre de l'évaluation d'école 2024-2025

La directrice remercie Anne-Laure Mercante et Nicolas Fayolle pour la teneur de leurs échanges dans le cadre de l'évaluation de l'école mais également les différents partenaires sollicités dans ce cadre-là (mairie et représentants de parents d'élèves).

Le rapport d'évaluation externe s'organise suivant les quatre axes de la démarche d'évaluation d'établissement. Pour chacun, sont mentionnés les points d'appui ainsi que des pistes de réflexion. La directrice présente la forme et le contenu du rapport d'évaluation dont voici quelques extraits.

Les apprentissages et le suivi des élèves

« Les enseignantes mettent en place des pédagogies demandant une implication importante de la part des élèves, aussi bien dans leur responsabilité vis-à-vis des apprentissages que dans la richesse des contenus. »

« La richesse en apprentissage des langues est cet atout qui serait fédérateur pour l'ensemble des élèves mais aussi dans le partenariat avec les parents. Les classes de cycle 2 et cycle 3 peuvent bénéficier d'un enseignement en allemand et en anglais inscrivant les élèves dans un parcours linguistique ambitieux. Celui-ci pourrait s'intégrer dans un projet européen déjà initié. Des échanges, voire des voyages pourraient être structurés dans la scolarité des élèves. »

Le bien-être et le climat scolaire

« Le climat scolaire est perçu comme serein, grâce à une équipe enseignante soudée et attentive au bien-être physique et psychique des élèves. »

« La place de l'élève est aussi au coeur des réflexions dans tous les lieux et les temps de l'enfant afin qu'il soit en sécurité affective, physique et psychologique. »

Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école

« Le Label Euroscol (démarche intégrée au projet d'école) obtenu en mai 2024 pour 3 ans associé au dispositif EMILE place la stratégie de l'école sur un axe inspirant qui tient compte de la particularité du village et de l'ambition que chacun a pour les enfants. »

« L'équipe pédagogique poursuit sa réflexion globale sur la plus-value de son établissement en formalisant une programmation d'école en LVE déclinée du CP au CM2 et en pensant le label Euroscol au niveau de l'école sur plusieurs années :

- Envisager une démarche plus globale d'ouverture européenne et internationale au-delà de l'EMILE en CM1-CM2.
- S'inscrire dans la programme Elysée Prim' afin de mettre en place un enseignement de l'Allemand.
- Encourager et développer la citoyenneté européenne.

La présence d'une PEMF qui est de surcroit la directrice de l'école apporte à n'en pas douter un dynamisme qui serait intéressant d'explicitier pour les enseignants, mais aussi pour les parents. »

L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

« Les relations avec la mairie sont très simples, la commune investit beaucoup dans ses écoles et veille à la qualité de vie des élèves en mettant en place de nombreux dispositifs.

L'école a de nombreux partenariats pour apporter une plus-value pédagogique.

Il y a un fort investissement des parents que ce soit à titre individuel ou par l'intermédiaire de l'Association des Parents d'Elèves ».

« Le dynamisme de l'école de Planfoy reste localisé, son label et les dispositifs qui vont avec pourraient être l'occasion d'ouvrir l'école sur les territoires et le monde.

En impliquant tous les partenaires mais aussi les parents dans cette dynamique, l'enrichissement initié au sein de l'école essaimera sur tout le village et au-delà, car la place de formatrice de la directrice peut être un moteur pour son secteur. »

Des idées clés sont retenues :

- L'équipe pédagogique a une forte ambition pour ses élèves qui s'appuie sur 2 axes :

- Une école européenne riche de ses composants qui s'ouvre sur le monde en mettant en oeuvre des pratiques pédagogiques rares mais précieuses.
- Une recherche du bien-être de l'élève et de sa santé plurielle au service de son épanouissement.

- Ces 2 axes ont comme avenir de se développer dans tous les temps de l'enfant en s'appuyant sur tous les partenaires (parents, périscolaire, cantine, maternelle...) en s'inscrivant dans cet écosystème éducatif.

- L'équipe enseignante construit une identité forte à son école qui doit s'incarner mais aussi essaimer au-delà de l'école et au-delà de Planfoy. Un partenariat territorial démultipliera le dynamisme porté par la directrice et son équipe.

Points relatifs à la mairie

-Budget mairie et subvention APE

Fonctionnement école : 4 740 euros pour 79 élèves (fournitures classe, direction, matériel commun, pharmacie, papier...)

Subvention projets 2 500€ : cette subvention sera désormais directement versée à l'APE.

Subvention municipale APE: 4 144€

La mairie versera dorénavant à l'APE ces deux subventions cette année afin de faciliter et centraliser le règlement des factures.

Total: 6 644€

-Demandes relatives à l'aménagement de la cour :

- La directrice revient sur certains points déjà mentionnés :
 - elle souhaite que l'espace bâché puisse être réaménagé : la bâche recouvrant la terre (installée il y a trois ans) est déchirée et se dégrade au fil du temps (voir photos en annexe) ; faute de budget, une nouvelle bande de bâche sera posée sur la partie basse exclusivement ;
 - elle relaie à nouveau la dangerosité d'un espace en bordure du terrain avec graviers (voir photo en annexe) et le mauvais écoulement sur ce même terrain en cas de forte pluie nécessitant la mise temporaire de plots pour délimiter la zone (voir photo en annexe) ;
 - elle rappelle enfin que le grillage est abîmé et potentiellement dangereux pour la sécurité des élèves tout comme la barrière en bois et le portillon qui dysfonctionne (voir photos en annexe).
- Dans le cadre du parcours citoyen des élèves de l'école, un conseil de classe a été organisé dans chaque classe, à l'issue duquel les délégués ont pu proposer leurs idées lors d'une « assembly » regroupant tous les élèves de l'école :
 - refaire la peinture des jeux au sol et traçage du terrain de basket/foot
 - réparer le panier de terrain de basket cassé
 - mettre une table de pique-nique en bois dans l'espace vert
 - installer un banc de l'amitié
 - mettre plus de végétation, faire des plantations...

-Autre demande :

Madame Fanget a plusieurs fois informé la mairie que des élèves des classes CP-CE1 et CE2-CM1 avaient des douleurs abdominales et des nausées après avoir bu de l'eau du robinet.

Points relatifs à l'école

Informations institutionnelles

Direction d'école

- ✓ Le référentiel de compétences de 2014 s'articule autour des points suivants :

-responsabilités pédagogiques : animation, impulsion, pilotage

-responsabilités relatives au fonctionnement de l'école (admission, accueil et surveillance des élèves, présidence du conseil d'école, règlement intérieur du conseil d'école, répartition des moyens et des services, sécurité de l'école)

-relations avec les parents et les partenaires de l'école (relations avec la commune, relations avec les parents d'élèves, participation à la protection de l'enfance)

- ✓ La loi du 21 décembre 2021 dite « Loi RIHLAC » a créé la fonction de directrice ou directeur d'école et lui confère désormais un rôle de pilote pédagogique et une autorité fonctionnelle.
- ✓ Le projet d'un nouveau référentiel de compétences du directeur s'articule autour de 4 missions :

Mission 1 : le pilotage pédagogique

Mission 2 : Responsabilités relatives au fonctionnement de l'école

Mission 3 : Cohérence des différents temps de l'enfant

Mission 4 : Participation à la protection de l'enfance

-Assiduité scolaire

La directrice rappelle qu'une absence est autorisée pour les motifs suivants :

- maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est contagieux)
- réunion solennelle de famille (mariage, enterrement, etc.)
- empêchement causé par un problème accidentel dans les transports
- enfant qui suit ses représentants légaux (déplacement en dehors des vacances scolaires)

Toute absence de plus de quatre demi-journées par mois qui ne rentre pas dans ces motifs-là est signalée au service compétent de la DSDEN avec copie à la circonscription.

-Rôle des parents d'élèves élus

- Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de cette instance participative : ils ont une voix délibérative.
- Ils peuvent par ailleurs assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative.
Les dates des conseils d'école sont transmises à l'ensemble des parents en début d'année scolaire. Il est toutefois proposé que quinze jours avant la tenue de chacun

des trois conseils d'école, la date soit rappelée afin que les parents qui le souhaitent puissent solliciter les représentants de parents d'élus.

Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans le mois suivant la proclamation des résultats aux élections de représentants de parents d'élèves.

Le conseil d'école donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école.

-Nouveaux programmes mathématiques et français à la rentrée 2025 CP-CE1-CE2 et CM1

A la rentrée 2026, les nouveaux programmes s'appliqueront pour les CM2. Les professeurs des écoles s'approprient dès à présent les nouveaux programmes à partir d'un parcours m@gistère de 3 heures (à distance selon la temporalité souhaitée). Les nouveaux programmes font par ailleurs l'objet d'un conseil des maîtres de 2 heures (avant le 27 juin) au cours duquel est choisie une thématique par cycle. Les équipes enseignantes suivront 3 heures de formation en 2025-2026 sur les thématiques choisies.

-Programmes EMC mis en œuvre pour les CE1 et CM2 à la rentrée 2025 (pour rappel, ils ont été mis en œuvre à la rentrée 2024 pour les CP et les CM1 et le seront à la rentrée 2026 pour les CE2).

Informations spécifiques à l'école

-Modalités de communication école-famille

La directrice annonce que le cadre des modalités de communication de l'école vers les familles et inversement va être redéfini. Une réflexion va être initiée en équipe afin notamment de limiter le nombre de mails envoyés et réceptionnés.

-Remplacement partiel de Mme Ducreux

L'article [L133-1 du code de l'éducation](#) dit :

« Tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat est accueilli pendant le temps scolaire pour y suivre les enseignements prévus par les programmes. Il bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque ces enseignements ne peuvent lui être délivrés en raison de l'absence imprévisible de son professeur et de l'impossibilité de le remplacer. »

Selon la loi, l'accueil des enfants est soumis à une double condition « absence imprévisible ET impossibilité de remplacer » est effective.

L'absence de Mme Ducreux est prévisible : de ce fait, les jours où elle n'est pas remplacée, l'école n'est pas tenue d'accueillir les enfants. Pour information, les élèves de la classe CE2-CM1 ont été accueillis sur l'ensemble des lundis non remplacés (près de 80% de l'effectif est présent-18 élèves en moyenne sur 23). La directrice précise qu'ils le seront si besoin jusqu'à la fin de cette année scolaire. La situation des remplacements est tendue sur l'ensemble du département. Les TR qui complètent les personnes travaillant en temps partiel annualisé à

80% et qui avaient été disponibles pour remplacer Mme Ducreux ont repris leur mission de complément des 80% les lundis, ce qui explique en partie le non remplacement les lundis.

La loi précise clairement qu'il s'agit d'un temps d'accueil et non d'apprentissage. Madame Fanget et Madame Fréring-Mainsel accueillent à elles deux 67 élèves les lundis. Madame Fanget souligne clairement qu'elles n'ont pas vocation à se substituer à du personnel non remplacé sur le plan des apprentissages. Quant à l'inquiétude des parents concernant ce remplacement partiel, la directrice précise que madame Dumas veille à optimiser les apprentissages sur trois jours en réajustant ses programmes du jeudi et du vendredi et en assurant une continuité pédagogique efficiente avec Madame Merle missionnée les mardis.

[-Liaison GS-CP](#) : un temps de découverte et de partage a eu lieu le mardi 10 juin après-midi.

[-LSU second semestre](#) : il sera mis en ligne le 27 juin

[-Kermesse](#) des écoles maternelle et élémentaire organisée par l'APE: le vendredi 20 juin

[-Après-midi autour de Charles Exbrayat](#) avec l'équipe des bénévoles de la bibliothèque de Planfoy : organisé le vendredi 27 juin, ce temps fait suite à la séance proposée à chaque classe par l'équipe des bénévoles de la bibliothèque autour de Charles Exbrayat

[-Olympiades des CM2](#) le jeudi 3 juillet après-midi: temps ludique sous forme d'ateliers proposé par les élèves de CM2 pour clore leur scolarité à l'école élémentaire

[-Projection de la captation vidéo de la comédie musicale « Dream Trip »](#) : destination ailleurs ! » le mardi 1^{er} juillet à 18H30 (durée 1 heure), suivie d'un repas partagé avec buvette du collectif solidarité de la Maison pour Tous.

Il est rappelé que le partage du lien vidéo n'a pas été envisagé dans l'autorisation de captation vidéo transmise aux familles en vue de la captation vidéo du 12 avril. Les modalités d'exploitation envisagées pour lesquelles les familles ont donné leur accord sont :

- le visionnage interne au sein de l'école pour les élèves;
- le visionnage lors de la projection proposée à l'entourage familial des élèves de l'école et aux Planfoyardes et Planfoyards.

La directrice a été sollicitée pour la vente du lien vidéo pour les familles qui le souhaitent. Suite à des échanges avec le Conseiller Pédagogique Départemental au Numérique et l'Enseignante Référente aux Usages du Numérique, en termes de déontologie, madame Fanget précise qu'il n'est pas possible pour une école de vendre un lien vidéo et de réaliser des bénéfices sur une vidéo de mineurs.

Il pourrait être envisagé, sous réserve d'avoir l'autorisation de l'ensemble des familles, de déposer le lien sur le blog de l'école pour visionnage et selon une durée déterminée (sans téléchargement possible) avec mot de passe. Cette option ne faisant pas l'unanimité lors du conseil d'école, elle est écartée.

[-Sortie vélo des CE2-CM2](#) : vendredi 4 juillet (la sortie initialement prévue le 2 juin a pu être reportée).

Rentrée 2025

-**Ecole EMILE** : à la rentrée prochaine, il y en aura neuf sur le département de la Loire dont l'école élémentaire Charles Exbrayat. Les deux postes d'adjoint de l'école sont désormais des postes profilés EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Etrangère) nécessitant la certification DNL (Discipline Non Linguistique) ou d'avoir fait des études en langues étrangères. Pour postuler sur ce type de poste, il faut au moins remplir l'une de ces conditions et passer un entretien.

-**Equipe enseignante 2025-2026** : Madame Fanget prolonge ses missions de formatrice en plus de la direction et de la classe, elle sera complétée à 33% comme ces deux dernières. Madame Nguea Mbandji qui la complétait cette année était nommée à titre provisoire, elle a obtenu un poste sur une autre école.

Madame Fréring-Mainsel sera toujours présente au sein de l'équipe. Madame Dumas, complément de Madame Ducreux, était nommée à titre provisoire. Elle pourrait peut-être rester sur l'école en cas d'ouverture d'une 4^{ème} classe. Quant à Madame Ducreux, son arrêt de travail a été prolongé. Elle ne sera pas en mesure de reprendre son poste à la rentrée prochaine. Monsieur Chapelon reste, à ce jour, TR rattaché à l'école.

-Effectifs rentrée 2025 / répartitions

17 CP- 13 CE1- 13 CE2- 16 CM1- 20 CM2

Les projets de répartition à trois et quatre classes ont été transmis par la directrice pour information à Monsieur Béal, IEN. La phase d'ajustement a lieu le 30 juin prochain.

La directrice pose ou rappelle les principes qui régissent les modalités de répartition des élèves :

- la responsabilité de l'organisation et de la répartition des classes relève de la compétence du directeur ou la directrice, après avis du conseil des maîtres;
 - au cours de ce conseil des maîtres, des critères de répartition qui prennent en compte l'intérêt de l'ensemble des élèves et le fonctionnement pédagogique de l'école font l'objet de discussions;
 - à l'issue de celles-ci, le directeur et la directrice valide les choix retenus si accord de tous (les décisions sont ainsi assumées collectivement); le directeur ou la directrice peut modifier la décision prise par le conseil des maîtres en cas de désaccord.
- Dans tous les cas, c'est toujours l'intérêt collectif qui a la primauté. Le « cas par cas » ne peut en aucun cas orienter les répartitions dans un sens plutôt qu'un autre.

Pour information, les répartitions seront communiquées le vendredi 29 août (la rentrée étant fixée au lundi 1er septembre). Les listes de fournitures scolaires par niveau de classe seront transmises le vendredi 27 juin.

La directrice lit le message rédigé par Madame Barbieri-Soulhiard en tant que représentante des parents d'élèves :

« Taux de retour (ou plutôt « non-retour ») concernant la demande d'un enseignant supplémentaire pour l'année prochaine:

Nous avons envoyé le 1er Avril 2025 un premier mail à tous les parents de l'école élémentaire et un document papier à tous les parents de l'école maternelle relatant explicitement la situation et les informant que sans leur collaboration massive, nous n'aurons quasiment aucune chance d'avoir un enseignant supplémentaire pour l'année 2025-2026. Nous avons proposé des actions variées mais personne à part 3 représentants de parents d'élèves ne s'est inscrit.

Selon ces mêmes modalités, nous avons fait un rappel dans un 2e temps, un peu plus pressant, le 18 Avril 2025; nous avons eu 1 retour de parent nous soutenant, 1 retour de parents qui s'est inscrit pour une action, mais aucun autre retour, ni même de la mairie en copie des mails. De ce fait, nous avons cessé nos actions car nous n'avons aucun pouvoir à 3. »

Lors du conseil d'école, sont mentionnés plusieurs points qui n'ont pas été portés à la connaissance de tous les partenaires:

-Monsieur Loubet et Madame Brault ont sollicité un rendez-vous auprès de Monsieur Charré, Adjoint à l'IA-DASEN en charge du 1er degré (A-DASEN) et Monsieur Béal, IEN car la mairie n'a pas eu de réponse au courrier envoyé demandant une 4^{ème} classe.

-Une pétition papier est à signer à l'épicerie du village.

-Une pétition en ligne a été également lancée.

-Temps de formation 2025-2026 pour l'équipe enseignante : 9 heures seront consacrées à la rédaction du projet d'école à l'appui du rapport d'évaluation ; 3 heures seront dédiées à l'appropriation des nouveaux programmes ; 6 heures restent à définir

-Deux axes forts retenus pour 2025-2026 : les langues étrangères, l'ouverture européenne et internationale (Euroscol) et les sciences (intégrées dans le dispositif EMILE/contenu et langue)

Clôture

Remerciements

La directrice remercie chaleureusement la mairie ainsi que l'APE pour leur investissement et leur engagement dans l'école en faveur du bien-être et des apprentissages de l'ensemble des élèves.

Elle remercie vivement les intervenants ponctuels ou réguliers qui constituent, comme noté dans le rapport d'évaluation, une plus-value-pédagogique, ainsi que toutes les personnes qui ont aidé lorsqu'il y avait des besoins et/ou accompagné les élèves au fil de l'année.

Elle remercie enfin toute son équipe pour tous les moments d'échanges et de partage qui ont permis d'oeuvrer ensemble tout au long de l'année pour la réussite et l'épanouissement des élèves de l'école.



La séance est levée à 20H04.



Annexes

